LE PARISIEN ET L'AVIGNONOIS.

Dialogue patriotique.

Le Parisien.

VOUS voilà encore triste. Vous aurez donc toujours le décret d'amnistie sous les yeux, et vous ne voulez pas vous persuader qu'il est inutile à Jourdan et à ses complices, puisque c'est au Tribunal siégeant à Avignon à juger si les horreurs des 16 et 17 Octobre sont des crimes relatifs à la révolution. La question ne peut pas être douteuse.

L'Avignonois.

Eh ! qu'importe le décret explicatif de celui de l'amnistie ! C'est appliquer un appareil sur la blessure lorsque le blessé est mort.

Le Parisien.

Que voulez-vous dire ?

L'Avignonois.

Je veux dire que le décret sur l'amnistie est exécuté, et qu'on se moque du décret explicatif.

Le Parisien.

Je ne vous comprends pas. Quelle est l'autorité constituée qui a pu exécuter le décret d'amnistie, avant qu'il ait été notifié officiellement ? Et, a-t-il pu l'être sans que le décret explicatif le fût également.

L'Avignonois.

Ecoutez : voici des faits dont je vous garantis la vérité. Les Commissaires civils ont reçu officiellement les décrets. Les dépêches qui les accompagnoient portoient : que c'étoit au Tribunal à

prononcer sur la question de savoir si les crimes de Jourdan étoient, ou non, relatifs à la révolution, et que, jusqu'à ce jugement, les détenus devoient garder prison. Les Commissaires ont été deux jours sans communiquer leurs dépêches à la Municipalité. Le Président du Tribunal en avoit reçu de semblables, et songeoit à rassembler ses Collègues, qui s'étoient dispersés à la nouvelle de l'amnistie. Mais tout cela a été inutile. Le 4 Avril, Jourdan, vingt-cinq de ses complices, et trente-quatre scélérats, dont plusieurs étoient détenus pour des vols et des assassinats privés, ont été mis en liberté, en plein jour, et envoyés triomphans à l'Armée marseilloise, qui est à Arles.

Le Parisien.

Comment ! sous les yeux des Commissaires ! au milieu d'une force armée aussi considérable que celle qui est à Avignon ? Ç'a donc été un coup de main bien imprévu, et bien hardi ?

L'Avignonois.

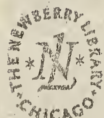
Non. Le projet étoit connu. La Municipalité en a été instruite le matin. Elle en a fait part sur-le-champ aux Commissaires et aux Chefs des Corps armés. A deux heures, après midi, cent Gardes nationales se sont présentés au Palais, y sont entrés, se sont rendus aux prisons, s'en sont fait ouvrir les portes, en ont fait sortir *tous les détenus.* M. Vigouroux, Capitaine dans la légion nimoise, a embrassé Jourdan et ses Collègues, qui ont été conduits sur les bords du Rhône, et embarqués sur le fleuve qui les a portés à Arles au milieu des sons éclatans d'une musique militaire.

Le Parisien.

Cela n'est pas croyable.

L'Avignonois.

Cela est cependant très-vrai.



Le Parisien.

Comment ! sous les yeux des Commissaires qui avoient été prévenus, ainsi que les Chefs des Corps ?

L'Avignonois.

Oui, encore une fois, oui.

Le Parisien.

Et l'Assemblée nationale se taira sur une infraction aussi formelle à ses décrets ! En vérité, tout ce que vous me dites me pétrifie : des Commissaires civils envoyés pour faire exécuter la Loi, la laissent violer impunément sous leurs yeux ! C'est la force armée pour elle et par elle qui la viole ! Les Chefs militaires sont paisibles spectateurs de ces infractions ! L'Assemblée nationale ne voit pas que ses décrets n'étant exécutés qu'autant qu'ils flattent et carressent les passions dominantes, elle n'a plus qu'une autorité précaire ! Encore une fois, je suis pétrifié.

L'Avignonois.

Votre juste surprise cessera lorsque vous aurez la clef de toutes ces odieuses manœuvres. Les commissaires ont été grièvement inculpés par la Municipalité et par le rapporteur de l'affaire d'Avignon : ils sont même mandés à la barre. Pour se soustraire au danger d'être envoyés à Orléans, ils n'ont vu d'autre moyen que de se rallier au parti dominant, aux Jacobins. C'est pourquoi M. le Scène des Maisons est revenu à Paris, et a quitté Avignon avec son épouse dans les derniers jours de Mars, et il a sûrement recommandé à ses collègues, qu'il a laissés pour démêler la fusée, de fermer les yeux sur tout ce qui tendroit à la délivrance de Jourdan. Ce service signalé rendu au parti, fera oublier les torts passés, et *la protection de MM. Duport et de Lessart*, qui n'est pas une petite tâche pour M. Le Scène. On concertera un rapport avec les membres

de l'Assemblée et des Jacobins, protecteurs déclarés de Jourdan. Les commissaires seront blanchis, l'infraction à la loi sera oubliée, et mon malheureux pays restera exposé à toute la rage et à toutes les fureurs vangeresses de brigands arrachés au glaive de la justice.

Le Parisien.

Non : il n'en sera pas ainsi. L'indignation dont je suis pénétré m'en est un sûr garant. Elle doit être la même dans tous les cœurs des honnêtes gens, et ils sont encore le plus grand nombre. L'Assemblée sera instruite de tout ce qui se passe. Elle fera punir les commissaires prévaricateurs. Elle ordonnera la continuation de la procédure, du moins par contumace; les décrets de prise de corps qui subsistent encore dans tout leur entier, écarteront de vos foyers les brigands qui les ont ensanglantés : on procédera également contre les auteurs du bris des prisons, et l'appareil imposant de la Loi mettra vos Concitoyens à l'abri des scélérats, si elle ne les venge pas.

L'Avignonois.

Je le desire, et n'ose l'espérer.

Le Parisien.

Et moi j'ose l'assurer. Je vous le promets au nom de l'honneur de l'Assemblée nationale indignement compromis, et de la sûreté publique qui ne l'est pas moins. Et la postérité conservera précieusement le nom du Membre de l'Assemblée qui proposeroit de décréter que l'Armée marseilloise sera tenue de réintégrer dans les prisons d'Avignon, Jourdan et ses complices.

L'Avignonois.

Encore une fois : Je le desire, et n'ose l'espérer.

Le Parisien.

Mon oracle est plus sûr que celui de Calchas.